



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éloignement du ministère de l'intérieur dans la gestion de la crise covid-19

Question écrite n° 34283

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la sous-utilisation de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et des direction départementales des services d'incendie et de secours (DDSiS) dans les stratégies nationales et locales de lutte contre la covid-19. Dans son rapport de synthèse sur la gestion de la « première vague » de la pandémie de covid-19, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pointe une insuffisante et inégale inclusion des sapeurs-pompiers et de leurs services de santé et de secours médical (SSSM), qui sont pourtant au quotidien les premiers acteurs des secours et soins d'urgence. D'après les retours d'expérience, la communication entre les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les agences régionales de santé (ARS) a été, à l'image de celle entre le pôle santé de la DGSCGC et le centre interministériel de crise (CIC), erratique et lacunaire, tandis que le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), bras armé interministériel de la DGSCGC, était réduit à un centre de veille et de management de l'information. De ce fait, l'État s'est privé de ses ressources (moyens humains et expertises). Dans le même temps, ce choix a eu des conséquences directes sur les sapeurs-pompiers, qui n'ont pas été directement inclus dans le cadre des décisions concernant les acteurs de « première ligne » : accès aux tests de dépistage, aux dispositifs prioritaires de garde d'enfants et aux équipements de protection individuelle, et reconnaissance des cas de contraction de la covid-19 en service comme maladie professionnelle (et ceci malgré les recommandations de l'Académie nationale de médecine). De plus, partout a été constaté un manque de retour d'information émanant du centre 15 ou de l'ARS concernant les personnes contaminées évacuées par le SDIS, ce qui a rendu impossible tout croisement entre un sapeur-pompier infecté et une intervention. L'éloignement du ministère de l'intérieur dans la gestion de la crise, alors qu'il pilote l'ensemble des plans et qu'il est en capacité de mobiliser des ressources opérationnelles, interroge. Aussi, il lui demande de préciser quel est le retour d'expérience du ministère de la santé sur la gestion de la pandémie de covid-19 et quelles sont les orientations sur lesquelles il souhaite fonder son action en matière de gestion de crise.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34283

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8345

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)